

Délibération du Comité

Assemblée générale du 7 avril 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 021-200049922-20230407-028_23_DEL-BF



Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	83
	Présents	81		Contre	0
	Pouvoirs	3		Abstention	0
	Votants	83		Total	83

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

Objet : Compte administratif 2022 Budget IRVE - Approbation

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2022 du Budget IRVE sont présentés aux membres du Comité.

Compte administratif - Budget IRVE

Résultat de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes	Affectation Résultats N-1	Résultat 2022
Exploitation	149 337.43	144 805.80	32 307.47	27 775.84
Investissement	0	42 381.00	0	42 381.00
total du CA	149 337.43	187 186.80	32 307.47	70 156.84
RAR				
TOTAL	149 337.43	187 186.80	32 307.47	70 156.84

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 70 156.84 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

Le Comité :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2022 pour le Budget IRVE ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- Prend acte qu'aucune acquisition ou cession immobilière n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022.

Dijon, le 12 avril 2023

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification